

M. Mackenzie King propose,—Que la Chambre se forme immédiatement en comité plénier pour étudier un projet de résolution au sujet du salaire du ministre des Munitions et des approvisionnements.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier immédiatement pour prendre en considération ladite résolution.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier la Loi des traitements pour décréter que le traitement du ministre des Munitions et approvisionnements sera de dix mille dollars.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et passée.

Du consentement de la Chambre, M. Mackenzie King présente alors le bill No 10, Loi modifiant la loi des traitements qui est lu la première fois, puis la deuxième, est étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

M. Lapointe (Québec-est), du consentement de la Chambre, présente le bill No 11, Loi concernant les charités de guerre, qui est lu la première et deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley présente le bill No 12, Loi concernant la taxation des surplus de bénéfices, qui est lu la première et deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé.

M. l'Orateur fait lecture à la Chambre de la lettre suivante qui lui a été adressée:

HÔTEL DU GOUVERNEMENT

OTTAWA

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Le 12 septembre, 1939.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la Chambre du Sénat, le 13 courant, à midi, en vue de proroger la présente session du Parlement.

Veillez agréer,

Monsieur,

l'assurance de ma haute considération,

F. L. C. PEREIRA,

Secrétaire adjoint du Gouverneur général.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des communes,
Ottawa, Ontario.